



COMMUNIQUE DE LA COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE (CEI)

Election Législative partielle du 03 février 2013

RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI) porte à la connaissance des candidats à l'**élection partielle** de Députés à l'Assemblée Nationale (titulaires et suppléants) qui se déroulera le **03 février 2013**, dans les Circonscriptions électorales :

- N°42 (Koumassi Commune)
- N°86 (Bangolo, Gohouo-Zagna, Kahin-Zarabaon et Zou, Communes et Sous-Préfectures)
- N°102 (Boguédia, Issia et Tapéguia, Communes et Sous-Préfectures)
- N°125(; Chiepo, Didoko, Nebo et Ogoudou, Communes et Sous-Préfectures ; Divo Sous-Préfecture),

que les dossiers de candidatures seront reçus :

- ❖ **au siège de la CEI**, sis au Bd des Martyrs, Résidence Angoua, route du Zoo, Cocody les II Plateaux-Abidjan
- ❖ **du 15 au 29 décembre 2012**, sauf les dimanches et les 23, 24, 25 décembre 2012
- ❖ **de 09 h à 17 h00**, sans interruption.

Chaque **dossier de candidature** (candidat titulaire et candidat suppléant) doit comporter, sous peine de rejet, **les pièces suivantes établies depuis moins d'un (01) an** :

1. **Une déclaration personnelle de candidature, en double exemplaire, sur un formulaire spécifique** délivré, sans frais, par la CEI, **revêtue de la signature dûment légalisée du (de la) candidat (e) ;**
2. **Un extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif en tenant lieu ;**
3. **Un certificat de nationalité et, pour les naturalisés (es), une photocopie du décret de naturalisation en sus ;**
4. **Un extrait du casier judiciaire ;**
5. **Un certificat de résidence ;**
6. **Une attestation de régularité fiscale ;**
7. **Une déclaration sur l'honneur de non renonciation à la nationalité ivoirienne, sur feuille libre ;**
8. **Une demande de mise en disponibilité conformément aux dispositions de l'article 73 du Code électoral ;**
9. **Un reçu du cautionnement de Cent Mille (100.000) FCFA délivré par le Trésor Public** [le cautionnement payé par le (la) candidat (e) titulaire vaut pour le (la) candidat (e) à sa suppléance] ;
10. **Une lettre d'investiture du (des) parti (s) ou groupement (s) politique (s) parrainant la candidature, le cas échéant ;**
11. **Un spécimen du symbole, du sigle et de la couleur choisis pour l'édition du bulletin unique de vote** (version numérique sur support électronique de préférence) ;
12. **Deux photographies noir et blanc** (bonne netteté et bon contraste) **de chaque candidat, dont l'une au format 3,5 cm x 4,5 cm et l'autre au format 13,0 cm x 18,0 cm ;**
13. **Une déclaration sur l'honneur du (de la) candidat(e) titulaire exprimant son acceptation de la candidature du (de la) candidat(e) à sa suppléance, sur feuille libre.**

Seuls les originaux des pièces exigées seront acceptés, à l'exception de la copie du décret de naturalisation.

Les formulaires de déclaration de candidature sont à retirer au Secrétariat Général de la CEI, sis au Boulevard des Martyrs, Cocody, Angré 7^e tranche, bâtiment voisin à l'Agence SODECI.

Le Président de la CEI

Youssef BAKAYOKO